

# quelques pierres racontent...

06/76

## La fête d'été à Prémol

Par ces îlots de fraîcheur et de pierre, le peuple s'enracine à son sol. Ainsi, sans le savoir, la « Fête de la ville », avec les feux de la Saint-Jean, ressuscite au cœur du Village Olympique les fêtes de la Moisson à la ferme de Prémol, quand les Chartreuses étaient fermières.

Plus exactement, ces dames au blanc manteau avaient un fermier « aux Granges-lès-Grenoble », qu'elles dirigeaient et faisaient surveiller de leur couvent de Prémol, sur les pentes de Chamrousse, par leur « procureur-syndic ». Les Chartreuses avaient une vie conforme à celle des Chartreux, excepté « qu'elles mangent en commun en modérant l'austérité des silences et la demeure des cellules », écrit le R.P. Helliott, « en égard à la faiblesse de leur sexe ». Si « elles ne parlent jamais que le voile baissé » aux parents et séculiers, elles géraient, les yeux bien ouverts, leurs biens à La Tronche comme aux Granges.

C'est ainsi que la vieille tour de guet, dans la plaine a gardé leur nom. En 1283, François de Goncelin tient la Tour, dite alors « de Vaulnaveys », les terres, ferme et « fort de terre » du Dauphin de Viennois : Humbert 1<sup>er</sup>. Et voici, l'imposant sceau des Chartreuses au bas de la quittance de Guigone de Vaulnaveys « pour vingt écus d'or » aux Chartreuses de Prémol le 4 août 1475.

En 1603, ces moniales privilégiées (elles doivent leur fondation à Béatrix de Montferrat, veuve du Dauphin André, en 1234), qui portent à la cérémonie de vêture, sur la robe de drap blanc, liée de la ceinture cartusienne, l'étole et le maniple des prêtres, mais une couronne sur la tête, ont un procès contre Claude Colomb d'Uriage, rentier de la Tour « pour le contraindre de payer les rentes dues à Prémol » pour le fermage. Ces dames ont un ré-

gime frugal, mais elles entendent être nourries de « leurs terres », et bien nourries !

L'inventaire du domaine nous prouve que c'est possible, quand il y a un changement de fermier, le 13 mai 1772 : Claude Mollard succède au Sieur Rosson. Il aura soin des « terres, du jardin, des meubles qu'il y a dans la maison, le grand pré, la terre des hautains, cerisiers et érables ; vingt et un peupliers et trembles. A côté de la Tour, la seconde basse-cour, « la prison du bétail », « l'écurie à cochons », grange « toutes fenêtres barrées et treillisées de fer », lavoir dans le jardin ; la cave au bas de la Tour, au-dessus les greniers ; montée de bois et trapon à la chambre du Frère Claude. Cette partie du bâtiment existe encore.

Le domaine a perdu son air martial : la tour massive est diminuée, sans créneaux, ni mâchicoulis, elle a gardé un escalier de pierre pris dans le mur intérieur. A gauche, la porte du XVII<sup>e</sup> donnait accès à la chapelle ; les fenêtres à meneaux au bâtiment sud parlent de la longue occupation militaire et cartusienne, mais l'esprit de-



m... : la grange transformée en auditorium se prolonge par la Maison des Jeunes et le Centre social : la vie communautaire y est animée, et Prémol reste le cœur du Village.

En juin 76, les pieds des danseurs folkloriques martelleront le sol où germaient les blés mouvants en juin 1966.

M.-H. FOIX.

Comité de Sauvegarde du Vieux Grenoble : visite du vieil Anancy le samedi 12 juin ; accueil par les Amis du vieil Anancy. Départ 10 h 30 de Grenoble, place de Verdun pour les cars. Inscriptions pour tous à la permanence, Maison du Tourisme, 2<sup>e</sup> étage.

## Compte-rendu de l'Assemblée Générale du C.S.V.G.

Nous avons tenu notre Assemblée Générale annuelle le mercredi 21 avril à la salle des Concerts. Je voudrais, à l'intention notamment de ceux qui ne purent être des nôtres, en faire ici un bref compte-rendu. L'ordre du jour comportait d'abord le rapport moral qui m'a permis de rappeler nos activités de l'année écoulée (et non depuis notre création, comme l'a indiqué fâcheusement un article du Dauphiné Libéré !).

Nous comptons près de 400 adhérents à jour de leur cotisation, à la suite d'une campagne de rappelauprès des personnes distraites ; ce travail considérable est dû au dévouement de Mme Foix et de Mme Thévou-Chabuel. Chaque mois, nous avons pu organiser une visite ou une conférence : la dernière, place des Tilleuls et à Sainte-Marie-d'En-Bas, réunissait plus de 150 personnes.

Notre action ne s'est pas limitée à ce domaine, et nous n'avons garde d'oublier que notre premier devoir est de protéger les quartiers anciens. Au cours de la destruction de l'arrière de l'îlot des Trois Dauphins (la sauvegarde de la façade étant assurée selon nos vœux) nous avons fait démonter et mettre à l'abri une porte du XVII<sup>e</sup> siècle, dont le mauvais état exigera des restaurations, mais dont on peut envisager le remontage à l'emplacement de

l'ancien Syndicat d'Initia qui doit disparaître. Nous avons donné notre avis sur les exigences à respecter pour la nouvelle gare du téléphérique, ainsi que pour la constitution de la palette colorée utilisée pour le ravalement des façades de la Grande-Rue. De l'avis général, les couleurs nuancées mais chaudes conviennent au caractère de Grenoble et changent du blanc froid trop employé jusqu'ici. Le comité a contribué au financement de la remise en état de la porte du 6, place Notre-Dame, comme il l'avait fait pour le 3, place d'Agier. Nous envisageons pour le prochain exercice de susciter la remise en état (et de la financer) de deux portes, rue de Sault et rue Saint-Laurent.

Dans ce domaine, le comité va permettre d'entamer la procédure de classement de plusieurs portes anciennes en effectuant diverses recherches, notamment celle de tous les copropriétaires, qui sont impossibles au personnel réduit de l'Agence des Bâtiments de France. Nous avons déjà fait réaliser une très belle collection de photos (cf. l'exposition qui en fut faite en mars 1975).

Il reste des problèmes irritants :

- Celui de l'Arrêté municipal instituant un périmètre protégé à l'intérieur duquel les modifications de façades doivent être soumises à autorisation. Cet arrêté est continuellement violé. M. le maire, à qui j'en ai écrit fermement, promet une action plus vigilante des services concernés.

- Celui du sort de Sainte-Marie-d'En-Bas. Sa transformation en théâtre maghrébin, en principe acquise, n'est pas satisfaisante et va masquer « provisoirement » le beau décor Louis XVI. La découverte d'un autre local pour le théâtre permettrait de transformer la chapelle en mosquée, c'est-à-dire en restant dans la ligne de sa vocation sacrée et sans aucune modification intérieure.

- Celui de l'église Saint-Laurent. M. Pelloux, au nom des habitants réclame avec force la réouverture de l'église paroissiale et suggère l'installation d'une dalle de verre pour couvrir les feuilles sans les cacher et d'en permettre la visite

et la poursuite sans empêcher le culte. La prise en main de ce chantier par le nouveau Centre archéologique annonce une reprise des travaux, mais non la restitution des lieux aux paroissiens qui semblent pourtant la désirer. La parole est aussi à l'Evêché.

M. Schwarzbrod, qui nous avait fait l'honneur d'être présent, nous donna sur ces différents sujets des précisions utiles et les compléta de quelques informations : les travaux de la façade sud de Saint-André vont reprendre ; le transfert des orgues de Saint-Louis à Saint-Antoine et leur remplacement à été retardé par la faille du facteur d'orgue, avec une assez lourde perte financière pour la ville ; la restauration extérieure de la Tour de l'Île va être entreprise sous le contrôle de l'architecte des Bâtiments de France ; la façade de Sainte-Marie-d'En-Bas va être nettoyée. M. Benoît signale qu'il a vu jadis aux archives municipales un dessin ancien représentant la disposition de la terrasse et de l'escalier d'accès. Nous allons faire des recherches pour le retrouver, ce qui permettrait de restituer l'état ancien des lieux.

M. Schwarzbrod sollicite encore notre avis sur le sort du bas-relief conservé devant Sainte-Marie-d'En-Bas, ainsi que sur l'ordre à suivre de préférence dans le ravalement des façades extérieures de l'ancien Hôtel de Ville.

Le rapport financier, préparé par Mme Thévou donna lieu à l'approbation des comptes, qui sont en équilibre. Un débat s'est ouvert alors pour préparer un vote sur l'une des trois possibilités suivantes :

a) Maintien des cotisations à leur taux actuel ; maintien de l'abonnement collectif à la revue Actualités-Dauphiné : aucune disponibilité ne subsiste pour les frais (modestes) de gestion ni pour les très souhaitables actions de restauration.

b) Maintien des cotisations à leur taux actuel ; suppression de l'abonnement collectif : les sommes dégagées permettent de faire face à la gestion et aux restaurations. Les comptes rendus des visites seraient ronéotypés.

c) Accroissement des cotisations portées de 15 à 20

francs. Maintien de l'abonnement et apparition de disponibilités pour les usages définis plus haut.

Cette troisième solution est adoptée à l'unanimité.

Modification des statuts. Il s'agit de les adapter à un modèle officiel pour permettre de déposer une demande en reconnaissance d'utilité publique. Une telle démarche est souhaitable pour l'efficacité ultérieure de notre action dans le cadre de la nouvelle législation sur l'urbanisme. Elle permet aussi de recevoir des dons et des legs dont le montant est exonéré, pour leurs auteurs, d'impôts ou de droits. Ces modifications, mineures, sont adoptées à l'unanimité.

Je dirai en conclusion que notre société est bien vivante. Son action pourrait être plus efficace, dans la mesure où le tout petit groupe des responsables serait mieux aidé par l'aide d'un grand nombre de membres, pour signaler les cas urgents, proposer des améliorations, etc. Cette communication a déjà bien progressé. Un point me paraît particulièrement important : associer des jeunes à nos travaux et visites, pouvoir organiser avec eux de petits chantiers de nettoyage ou de peinture. Il faudrait pour cela une personne dynamique et suffisamment disponible pour prendre en main la question : un poste de vice-président chargé de ce secteur me paraîtrait parfaitement normal. Je souhaite voir se lever parmi vous cette précieuse figure qui joindra le dévouement à la compétence.

Au moment d'adresser ce texte à la rédaction, j'apprends la mort soudaine de M. Jean Benoît, un de nos plus fidèles amis. Vice-président depuis la fondation du comité, il était l'un des plus assidus aux réunions de bureau ou aux Assemblées Générales. Sa profonde connaissance de l'architecture, dont il fut un maître éminent, et du vieux Grenoble donnait à ses avis la plus grande valeur. Nous ressentons vivement cette grande perte et voulons dire à sa famille combien nous partageons sa peine. Nous garderons fidèlement son souvenir.

Le Président  
Robert BORNECQUE